AUTORISATION DE SORTIE PERMANENTE

POUR LE MERCREDI APRES-MIDI

# enfant pratiquant une activité extérieure au Centre de Loisirs

**Votre enfant n'est plus sous la responsabilité du Centre de Loisirs entre le moment où il quitte le Centre seul ou accompagné de la personne ci-dessous désignée et son retour.**

**Je, soussigné(e)**

Nom :

Prénom :

**, responsable légal de l'enfant**

Nom :

Prénom :

**, l'autorise à quitter le Centre de Loisirs**

Pour l’activité :

* seul
* accompagné de

Nom :

Prénom :

Tél :

qui devra se faire connaître en début d'année, muni(e) d’une pièce d’identité, auprès des équipes d'animation.

Heure de départ du Centre :

Heure de retour au Centre :

La présente autorisation est valable pendant l'année scolaire 2018/2019

Prière de fournir un justificatif d'inscription à une activité régulière.

Cette mesure ne pourra, s'appliquer, les jours où une sortie à la journée sera organisée.

A Marolles-en-Brie, le

Signature du responsable légal :

**A remettre au responsable du Centre de Loisirs.**